

Médiation Suisse

Information 1/2019

L'objectif de ce feuillet d'information est de vous tenir régulièrement au courant de l'avancée des travaux et de vous présenter les résultats concrets de la réalisation de la vision de la FSM intitulée «Médiation Suisse». Cette vision a pour but d'ancrer durablement la médiation et son approche au sein de la société, de l'économie et de la politique.

«Médiation Suisse» est une idée directrice, une posture, un engagement porté par un réseau national de personnes et d'organisations actives dans le domaine de la médiation. Les actions développées sous cette appellation, qu'elles soient de nature technique, personnelle ou institutionnelle, doivent être basées sur les principes essentiels de la médiation.

1. Formation et déontologie

Le règlement sur la formation (RF), fruit d'un travail de quatre ans au sein de la Denkfabrik, a été adopté par le Comité de la FSM à sa réunion du 11 février 2019. Le RF décrit les standards minimaux exigés des formations/qualifications (facilitation, médiation, spécialisation) et des certifications/titres, pour répondre aux critères de reconnaissance de la FSM. De plus, il règle les attributions respectives et la procédure. La date d'entrée en vigueur du règlement et l'introduction de dispositions transitoires éventuelles seront encore discutées avec les instituts de formation.

Les lignes directrices (LD) sur les formations/qualifications apportent des précisions au RF en ce qui concerne les objectifs de formation, la formation continue des médiatrices et des médiateurs et les exigences pour le corps enseignant. Soulignons que ces documents ont été élaborés en collaboration étroite et continue avec les instituts de formation et les organisations membres. La Denkfabrik travaille à faire adopter les LD par le Comité FSM durant l'été 2019.

En lien avec le travail effectué pour le RF et les LD, ainsi que la révision en cours de la vision directrice et des statuts, la Denkfabrik va s'atteler aux règles déontologiques.

2. Champs d'application de la médiation

Les sites internet des organisations membres mentionnent de nombreux domaines d'application de la médiation. Lors de ses travaux sur le RF et les LD, la Denkfabrik s'est penchée sur cette diversité et y a travaillé. Son objectif était, au niveau de la FSM, de réduire l'existence parallèle et non coordonnée de désignations, de les compléter au besoin, de les classer par thèmes et de disposer ainsi, pour les personnes effectuant une recherche sur internet, d'une vue d'ensemble claire, permettant de les renseigner et les orienter. Il s'agissait également de faire une distinction précise entre les «spécialisation» telles qu'elles ressortent du RF et des LD et les domaines d'intervention personnels privilégiés mentionnés par les médiatrices et médiateurs.

Trois domaines d'intervention ont été identifiés – en ayant à l'esprit que le but poursuivi par «Médiation Suisse» est de promouvoir le rôle de la médiation et de son approche au sein de la société, de l'économie et de la politique et d'y investir nos forces.

Les champs d'application ont été classés en considérant le lien principal qui les lie à l'un des domaines d'intervention, mais il peut arriver que, selon les cas, la relation soit plus affirmée avec un autre domaine ou que des chevauchements soient possibles. Sur le nouveau site internet de la FSM, les champs d'application pourront faire l'objet d'une sélection dans la recherche d'un médiateur ou d'une médiatrice.

<u>Société et secteur privé</u>	<u>Economie et monde du travail</u>	<u>Politique et secteur public</u>
Champs d'application de la médiation : <ul style="list-style-type: none"> – Couple/Partenariat/ Famille/Enfants – Séparation/Divorce – Voisinage/Habitat – Familles paysannes/ Vie à la ferme – Location/Propriété par étages – Ecole/Formation – Associations/Loisirs/Sport – Aînés/Santé/Génération – Héritage/Successions – Inter-culturalité 	Champs d'application de la médiation : <ul style="list-style-type: none"> – Entreprises/Organisations – PME/Entreprises familiales – Remise/ Reprise d'exploitations – Construction – Assurances/ Protection juridique – Système de santé 	Champs d'application de la médiation : <ul style="list-style-type: none"> – Collectivités/Autorités/ Administration – Environnement/Planification/ Infrastructures/Circulation – Protection des biens culturels/ Monuments historiques – Procédure pénale – Intégration et promotion de la paix – Relations internationales

3. Information / Relations publiques

Positionnement / Messages-clés

Conflit? Médiation!	<ul style="list-style-type: none"> → La médiation aide à sortir de l'impasse. → La médiation soutient la recherche créative de solutions. → La médiation permet une ouverture vers de nouveaux développements.
----------------------------	---

Le dépliant FSM et le dossier de documentation mis à disposition lors du Congrès FSM 2018 en sont des exemples concrets. De façon générale, le Corporate Design (CD) sera optimisé en parallèle au développement de notre Corporate Identity (CI).

Orientation de l'association / Présentation sur www

Domaine internet : Adoption de www.mediation-ch.org à la place de www.swiss-mediators.org. Cette nouvelle appellation, utilisée depuis mi-2018, oriente la perspective vers l'extérieur – sur la médiation plutôt que sur les médiateurs et médiatrices – et représente en ce sens un retour à la première dénomination choisie par la FSM (www.infomediation.ch).

En proposant un design dynamique, une présentation de qualité sur les appareils de réception (Smartphone, tablette, PC) et une structure des contenus mieux élaborée, la FSM désire offrir à ses utilisateurs un accès simple et diversifié à l'information. Le nouveau site internet sera disponible dès que possible, dans le courant de l'année.

4. Collaboration et organisation

Le règlement sur la formation et les lignes directrices, qui ont représenté le cœur des priorités conjointes de la FSM, des organisations membres et des instituts de formation, sont en train d'être achevés. Les priorités se concentrent maintenant sur les thèmes suivants :

- Clarification des tâches : La FSM en tant que faîtière d'organisations membres (Médiation Suisse) et en tant qu'association de professionnels (formation/ reconnaissance) ;
- Révisions : Idée directrice et Statuts, en lien avec des modèles pour les cotisations des OM ;
- Collaboration : Harmonisation des rythmes entre direction, information et administration.

Il est prévu de traiter ces tâches à l'AD extraordinaire du 27 novembre 2019.